

## REGLEMENT

### **Art 1. – Principe général**

L'activité « Mon patrimoine revisité » s'adresse aux classes de 1<sup>ère</sup>, de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire obligatoire organisé ou subventionné par la Communauté française (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

Il propose aux classes participantes de :

- Découvrir le patrimoine muséal, artistique, architectural, industriel et folklorique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mettre en scène ce patrimoine et lui donner un prolongement par le biais de la création plastique ;
- S'éveiller aux formes artistiques et culturelles à partir de leur environnement proche ;
- Susciter la curiosité et développer le sens de l'observation de chacun, tout en s'inscrivant dans un travail créatif de groupe.

Les classes inscrites :

S'engagent à venir passer une journée d'initiation à l'art, au mois de novembre, aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, situés à Bruxelles

S'engagent à produire une œuvre d'art en classe, avec ses élèves, et d'acheminer celle-ci aux Musées des Arts royaux des Beaux-Arts de Belgique qui l'exposeront en mai 2020 dans une de leurs salles.

S'engagent à revenir à Bruxelles pour cette fois passer une journée de présentation qui consistera à visiter l'exposition « Mon patrimoine revisité » et à participer à une animation/visite culturelle de Bruxelles.

### **Art. 2 - Modalités d'inscription**

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Seul l'enseignant peut inscrire sa classe, ou les classes participantes, auprès de l'organisatrice au moyen du formulaire téléchargeable à partir du 28 août 2019 et jusqu'au 4 octobre 2019 inclus via le site internet [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) - rubrique "Mon patrimoine revisité".

Un même enseignant peut également inscrire plusieurs classes pour autant qu'il garantisse la production d'une œuvre différente par classe inscrite.

Un formulaire par classe inscrite est obligatoire.

La participation à l'activité se fait sur base volontaire et concerne la classe dans son ensemble. Pour les classes "double", il est obligatoire de choisir une seule année scolaire pour l'ensemble de la classe.

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant, collectées à cette occasion, soient traitées par le Ministère de la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général.

Conformément au règlement général relatif à la protection des données, l'enseignant responsable peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier à l'adresse précitée.

### **Art. 3 - Limite et clôture des inscriptions**

La période des inscriptions est ouverte du mercredi 28 août au vendredi 4 octobre 2019 inclus (jusqu'à 17h). Les inscriptions pourront se faire uniquement via un formulaire qui sera mis en ligne à partir du mercredi 28 août 2019 sur le site internet:

[www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) rubrique "Mon patrimoine revisité".

Afin d'assurer la mise en valeur optimale de l'ensemble des travaux réalisés, le nombre d'inscriptions est limité à 20 classes.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

### **Art. 4 - Calendrier**

\*Du mercredi 28 août au vendredi 4 octobre 2019 inclus : période des inscriptions.

\* Journées d'initiation : Soit le mardi 5 octobre - Soit le jeudi 7 novembre - Soit le mardi 12 novembre - Soit le jeudi 14 novembre - Soit le mardi 26 novembre.

\*Le vendredi 6 décembre 2019 au plus tard, la Cellule Culture-Enseignement devra avoir en sa possession l'intitulé de l'œuvre de chaque classe inscrite.

\*Le vendredi 3 avril 2020 (veille du congé de Pâques): date limite de réception par courriel des textes expliquant le choix de l'œuvre + deux photos de l'œuvre + dimensions des œuvres qui seront présentées lors de l'exposition publique.

\*Avril 2020 : Livraison des travaux aux Musées royaux des Beaux-arts de Belgique (les dates seront communiquées lors de la journée d'initiation).

\*Mai 2020: Exposition des œuvres aux Musées royaux des Beaux-arts de Belgique (les dates seront communiquées lors de la journée d'initiation)

Les œuvres seront renvoyées aux classes par coursier express après le démontage de l'exposition

### **Art. 5 - Présentation des réalisations**

Les classes inscrites s'engagent à réaliser, collectivement et durant l'année scolaire en cours, une œuvre plastique mettant en scène de façon originale un élément du patrimoine de la Fédération Wallonie-Bruxelles (patrimoine muséal, architectural, monumental, folklorique ou industriel).

Toutes les explications nécessaires relatives à la présentation des réalisations seront communiquées aux classes lors de la journée d'initiation.

### **Art.6 – Droit de propriété intellectuelle**

Par leur participation, les concurrents autorisent la reproduction et diffusion, en tout ou partie, de leur création collective sur le site internet de l'organisatrice, dont l'adresse est la suivante : [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be). La licence d'utilisation et de communication visée est consentie gratuitement par les participants au concours.

Du seul fait de leur participation, les concurrents assurent être titulaires des droits faisant l'objet de la licence d'utilisation et communication consentie, les œuvres collectives étant originales et inédites.

### **Art. 7 – L'organisatrice**

La présente activité est organisée par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat Général du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles., Boulevard Léopold II n°44 à 1080 Bruxelles, ci-avant dénommée l'organisatrice.

Elle bénéficie du soutien de la Ministre chargée de l'Enseignement obligatoire en Communauté française et de celle de la Culture et de l'Enfance.

Tout document ou information lié à la présente activité peuvent être obtenus

- par téléphone : 02/413.28.82
- par mail : [monpatrimoinerevisite@cfwb.be](mailto:monpatrimoinerevisite@cfwb.be)
- via internet : [www.culture-enseignement.be](http://www.culture-enseignement.be) - rubrique "Mon patrimoine revisité"
- par courrier : Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cellule Culture-Enseignement

Boulevard Léopold II n°44 à1080 Bruxelles